

La participation financière de la personne protégée



PROFIL DU STAGIAIRE

Les MJPM et professionnels d'associations tutélaires.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre le mode facturation et pouvoir l'expliquer aux tiers (majeurs protégés, familles, juges des contentieux de la protection, ...).
- Comprendre le calcul des frais de gestion et l'application du décret relatif aux modes de participation des personnes protégées au financement de leur mesure.
- Développer une procédure de facturation et la mettre à jour.
- Accompagner une équipe dans la procédure et mise en place d'une veille.

INFOS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h)

Prérequis : Aucun

Lieu : À définir

Formation en intra

Prix : 2500€ TTC
(des frais de déplacements peuvent s'ajouter)

Date et délais : Selon disponibilités du client

Modalités d'inscription : Remplir le formulaire ou par mail : formation@francetutelle.org

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

- **Introduction**
 - Éléments de contexte
 - Les évolutions législatives
- **Le principe des frais de participation**
 - Cas général et modes de participation
 - Les possibilités d'exonération au principe de participation
- **Détermination de l'assiette de ressources**
 - Bénéfices ou revenus brut imposables, produits et plus-values, biens non productifs de revenus, ...
- **Calcul de la participation financière**
- **La responsabilité du MJPM**
- **Établir une procédure de facturation**

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES



Documents supports de formation projetés



Exposés théoriques



Étude de cas concrets



Quizz en ligne



Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE LA FORMATION

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mise en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation